



Cdd remplacement personne maladie

Par **Papou@**, le 11/12/2020 à 10:40

Mon contrat cdd se termine aujourd'hui , je devais signer un nouveau contrat et j'apprends que du coup il poursuivra pas mon cdd de remplacements d'une personne longue maladie. Est-ce légal ?
En sachant qu'ils me doivent des heures 50h pas encore payé ??
Je suis abasourdie !!

***Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention.***

Par **Visiteur**, le 11/12/2020 à 10:54

Bonjour

Ce contrat était-donc "à terme précis "...

Comportait-il les dates de début et de fin et une clause de [renouvellement](#) éventuelle?

Car pour le remplacement d'un salarié absent, on utilise plutôt le CDD à terme imprécis qui précise une durée minimale et l'évènement qui sonne sa fin, sinon, il pourrait être requalifié en

CDI.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-arbez-nicolas/terme-precis-imprecis-duree-renouvellement-20583.htm>

Par **itsfriday**, le **15/12/2020** à **14:40**

Bonjour, un CDD à une date de fin qui est noté sur votre contrat. Votre employeur vous avait-il fait signer une promesse d'embauche pour le second CDD ? car rien de l'oblige à en faire un second...pour quelles raisons vous doit-ils 50h non payés ? est-ce des heures supplémentaires ? car cela est obligatoire et sera envoyé en même temps que votre solde de tout compte :)

Par **morobar**, le **16/12/2020** à **11:14**

[quote]
un CDD à une date de fin qui est noté sur votre contrat

[/quote]
Il ne faut pas écrire n'importe quoi.

Des CDD sans date de fin cela existe et en grand nombre.

On évoque alors le CDD sans terme précis ou à terme imprécis.

[quote]
sera envoyé en même temps que votre solde de tout compte :)

[/quote]
Le solde de tous comptes est QUERABLE, c'est à dire qu'il est tenu à disposition du salarié dans l'entreprise. Il faut donc aller le chercher.